

## FICHE D'INSCRIPTION par ENFANT

Année scolaire 2017-2018  
(A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES)

Nom (de l'enfant) : ..... Prénom : .....

Adresse de résidence : .....

Né (e) le : ..... à ..... Département : .....

École fréquentée : ..... Classe : .....

### RESTAURATION

Inscription à la cantine :  Oui  Non

Si oui, est-ce de manière régulière ou épisodique ? (*razer la mention inutile*)

➤ Régime alimentaire :

Normal  Sans Porc

➤ Situation particulière :

P.A.I. (*Projet d'Accueil Individualisé*) :  Oui  Non

Si oui, est-ce une allergie alimentaire :  Oui  Non

Aliment (s) interdit (s) : .....

Si autre, préciser : .....

**Pour toute inscription dans une structure d'accueil (restauration scolaire, accueil périscolaire) et pour les enfants faisant l'objet d'un P.A.I. Scolaire, il est nécessaire et obligatoire de mettre en place un P.A.I. Périscolaire.**

Fiche de santé à compléter à la rentrée. Sans ce document, l'enfant ne pourra être accueilli sur aucune structure.

## SERVICES

### ➤ Accueil périscolaire :

Abonnement Matin                       Abonnement Soir                       Facturé à l'utilisation

### ➤ Transport scolaire :

Oui Régulier                       Oui Occasionnel                       Non

### ➤ Aide aux devoirs :

Gérée par des bénévoles les lundis et jeudis de 17 à 18h. La date de démarrage sera communiquée à la rentrée.

Oui                       Non

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) sont organisés par la Mairie les lundis, mardis et vendredis de 15h30 à 16h30. Ces activités ne sont pas obligatoires.

Si votre enfant n'est inscrit ni aux TAP ni à l'APC, vous pouvez le récupérer à 15h30 les lundis, mardis et vendredis.

Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire de Septembre à Juillet.

### ➤ TAP

Lundi de 15h30 à 16h30 :     Oui                       Non

Mardi de 15h30 à 16h30 :     Oui                       Non

Vendredi de 15h30 à 16h30 :  Oui                       Non

**Cette fiche est à retourner obligatoirement AVANT le 15/08 pour pouvoir utiliser les services à la rentrée.**